



18000141\_W\_C

Designer: DF

Docket: 12-037-22

Factory: ZNT

PRINTING SPECIFICATIONS FOR SKU:  
印刷品颜色要求



CARD DIMENSION  
卡片尺寸



w (width): 148.5 mm

h (height): 105 mm

正面

FRONT

**LIMITED WARRANTY:** This product is guaranteed to be free of factory defective parts and workmanship for a period of 1 year from date of purchase. Purchase receipt is required for all warranty claims.

This warranty does not include expendable items (such as light bulbs, batteries, etc.), repair service, adjustment and calibration due to misuse, abuse or negligence. Unauthorized service or modification of the product or of any furnished component will void this warranty in its entirety. This warranty does not include reimbursement for inconvenience, installation, setup time, loss of use, unauthorized service, or return shipping charges. This warranty is not extended to other equipment and components that a customer uses in conjunction with this product. The any obligation to incorporate new features in products previously sold. No service parts available for this product.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

WARNING: Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning

the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

This device contains licence-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's licence-exempt RSS(s). Operation is subject to the following two conditions: 1) This device may not cause interference. 2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

**RF EXPOSURE:** The equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This device should be installed and operated with minimum distance 20cm between the radiator & your body.

**USER MANUAL NOTICE FOR LICENCE-EXEMPT RADIO APPARATUS:** This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

CAN ICES-003(B)

**RADIATION EXPOSURE STATEMENT:** This equipment complies with IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with minimum distance 20 cm between the radiator and your body.

**FCC RESPONSIBLE PARTY:** Globe Electric, 2264 East 6th Street, San Bernardino, CA 92410, www.globe-electric.com

18000141 12-037-22

反面

BACK

**GARANTIE LIMITÉE :** Ce produit est garanti exempt de pièces et de main-d'oeuvre défectueuses en usine pendant une période de 1 an à compter de la date d'achat. Le reçu d'achat est requis pour toute demande de garantie.

Cette garantie ne couvre pas les articles consommables (tels que les ampoules, les piles, etc.), les réparations, les réglages et l'étalonnage dus à une mauvaise utilisation, un abus ou une négligence. Tout service non autorisé ou toute modification du produit ou de tout composant fourni annulera cette garantie dans son intégralité. Cette garantie ne comprend pas le remboursement des inconvénients, de l'installation, du temps de réglage, de la perte d'utilisation, du service non autorisé ou des frais de retour. Cette garantie ne s'étend pas aux autres équipements et composants que le client utilise en conjonction avec ce produit.

Cet appareil est conforme aux exigences de la Partie 15 des Règles du FCC. Son utilisation est assujettie aux deux conditions suivantes: (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférence nocive; (2) cet appareil doit accepter les interférences, y compris celles qui peuvent causer un fonctionnement non désiré.

ATTENTION : Tout changement ou toute modification n'ayant pas été expressément approuvé par le fabricant pourrait annuler l'autorisation accordée à l'utilisateur de faire fonctionner l'équipement.

REMARQUE : Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux limites pour appareils numériques de classe B, selon la section 15 des règlements de la FCC. Ces limites sont destinées à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet appareil produit, utilise et peut émettre de l'énergie radio électrique et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux présentes instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Il n'existe toutefois aucune garantie que de telles interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet appareil cause des interférences nuisibles à la réception des signaux de radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en allumant et en éteignant l'appareil, on encourage l'utilisateur d'essayer de corriger ces interférences par l'un des moyens suivants :

- Réorienter ou repositionner l'antenne de réception.
- Augmenter la distance séparant l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur un circuit électrique différent de celui où le récepteur est branché.
- Consulter le détaillant ou un technicien spécialisé en radio/télévision.

Tout émetteur/récepteur de cet appareil est conforme aux CNR-Gend'Innovation, Science et Développement économique Canada applicables dans les appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée dans les deux conditions suivantes: 1) L'appareil ne doit pas produire de brouillage; 2) L'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

**EXPOSITION AUX RADIATIONS :** Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements FCC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

**NOTICE D'UTILISATION DE MATÉRIEL RADIO EXEMPT DE LICENCE :** Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes: 1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage; et 2) l'appareil doit accepter le brouillage radioélectrique subi même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

CAN NMB-003 (B).

**DÉCLARATION D'EXPOSITION AUX RADIATIONS :** Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements IC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

**PARTIE RESPONSABLE FCC :** Globe Électrique, 2264 East 6th Street, San Bernardino, CA 92410, www.globe-electric.com

18000141 12-037-22